

ANNEXE X
(article 36)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE DU
RÈGLEMENT R.V.Q. 1398

CHAPITRE I

MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS INSCRITES AU PLAN D' ACTIONS DU
PLAN DIRECTEUR DU QUARTIER VANIER – PHASE 1

SECTION I

NATURE DES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

1. Les actions à mettre en œuvre sont une partie de celles qui sont inscrites au plan d'action du Plan directeur du quartier Vanier. Il s'agit en l'occurrence des actions suivantes :

1° élaborer une proposition d'aménagement du boulevard Wilfrid-Hamel;

2° élaborer une proposition d'aménagement de la rue Soumande;

3° aménagement de l'emprise de l'aqueduc à des fins récréatives;

4° élaborer une proposition d'aménagement pour désenclaver l'espace du bassin de rétention situé à l'arrière du supermarché IGA du boulevard Wilfrid-Hamel;

5° bonifier l'aménagement de l'ensemble des parcs existants par l'ajout de plantation et de mobilier urbain;

6° élaborer une proposition d'aménagement d'un lieu de centralité;

7° informer la population sur les programmes municipaux en matière de subvention destinées à la rénovation résidentielle;

8° préparer un guide de rénovation mettant en valeur les caractéristiques architecturales des bâtiments.

SECTION II

ESTIMATION DES COÛTS

2. Le coût de la première phase de réalisation des actions énumérées à l'article 1 s'élève à 151 502,23 \$.

TOTAL : 151 502,23 \$